

COMITÉ HISTOIRE & PATRIMOINE



Bulletin n°17
Année 2015



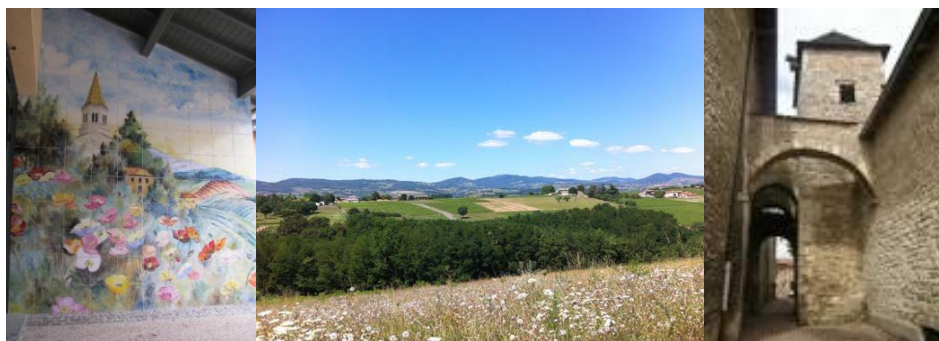
EDITORIAL

Le temps passe et le Comité Histoire et Patrimoine de Limas continue de décrypter le passé de notre commune. Ce récit du passé permet de surmonter les ruptures du présent. L'histoire de notre commune est essentielle au sentiment d'appartenance car ce sont ces acquis conservés dans nos mémoires qui permettent d'écrire de nouvelles pages de cette histoire et de nous réinventer un destin commun.

Il faut savoir s'approprier les lieux, les événements, les signes d'antan pour créer cette vague puissante qui nous mène vers l'avenir. Envisager cet avenir de façon anxiogène, c'est avoir peur de perdre l'héritage sur lequel repose notre cohésion sociale. C'est pourquoi l'histoire de notre commune, loin d'être une douce nostalgie qui nous éloignerait des défis du temps présent, s'inscrit dans la poursuite d'un destin collectif tourné vers le progrès, la paix et la tolérance.

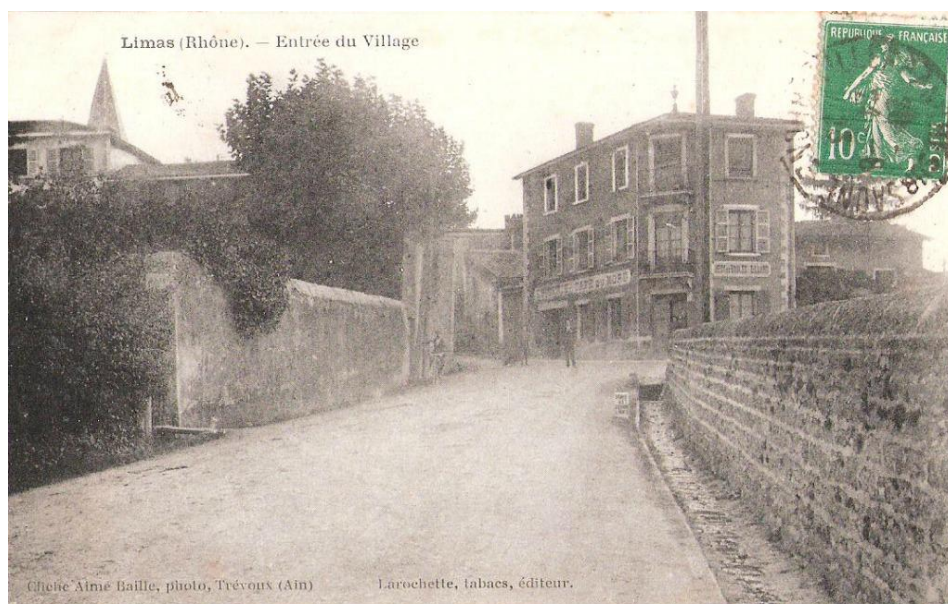
La sève inépuisable de notre terroir naturel, varié, la richesse de notre culture populaire tirée de la terre, l'appropriation de l'espace par un habitat d'abord dispersé puis regroupé en hameaux puis en village jusqu'à devenir une cité résidentielle, confère le sentiment profond d'avoir fondé une communauté attachée à son histoire. Comme le montrent ces quelques feuillets de notre bulletin annuel ainsi que les recherches dans nos archives, le culte du passé remplit le vide du temps présent et nous appelle à la résolution de l'énigme que représente l'avenir. Que le temps de la lecture de ces quelques pages soit pour vous un temps de plaisir et de curiosité, c'est le souhait que je formule pour vous Ami lecteur.

Docteur Claude KALFON
Conseiller Municipal délégué
À la conservation du Patrimoine de Limas



Sommaire

EDITORIAL	2
Vie et activités du Comité Histoire et Patrimoine de Limas.....	4
NECROLOGIE	6
LES GAILLARDS DE LIMAS en 1910	7
"Histoire populaire de Villefranche, depuis sa fondation en 1212 jusqu'à nos jours"	8
Pétition adressée en 1843 à Monsieur Jacques Hyppolite Roche-Alix, maire de Limas.	10
Notes de lecture de Monsieur Jacques CLEMENT	16
HOMMAGE au Colonel GABRIEL BEAU	17





Vie et activités du Comité Histoire et Patrimoine de Limas

Toujours dans un esprit dynamique et convivial, le Comité Histoire et Patrimoine a poursuivi tout au long de l'année ses travaux de recherche et d'écriture sur le patrimoine de notre commune. Près d'une cinquantaine de thèmes historiques ont été abordés. Recherches, écritures, corrections, mise en mémoire informatique de plus de deux cents feuillets, constituent le socle de notre projet, à savoir raconter l'histoire de notre village depuis la période gallo-romaine jusqu'à nos jours.

Ces travaux sont l'œuvre de Messieurs Beau, Charrier, Clément, Maret, Moine et de Mesdames Ollier et Savetier. Je veux les remercier et leur témoigner par ces mots mon admiration pour leur assiduité, leur rigueur intellectuelle, leur curiosité jusque dans le détail, toujours dans la bonne humeur.

Histoire et Patrimoine s'est aussi attaché à faire restaurer la croix de la place Georges Verdelet dont le socle était victime à la fois des intempéries et du temps qui passe, de même qu'à la mise en place d'une plaque marquant le square du Souvenir Français, l'ancienne ayant disparue « sans laisser d'adresse ». Merci à la Municipalité d'avoir répondu à notre demande.

Le point d'orgue de notre activité a été la conférence concert à l'occasion des journées Européennes du Patrimoine : « si Limas m'était conté ». En collaboration avec le quintette de clarinettes EOL(e), dont il faut souligner l'excellence de la prestation musicale, cette soirée a connu un succès encourageant, c'est pourquoi nous préparons déjà notre future soirée pour septembre 2016.

Enfin la commémoration du 11 novembre a réuni autour du monument aux morts plus de six cents personnes dont des enfants de l'école primaire Fernand Gayot et des élèves du collège Maurice Utrillo, accompagnés de leurs enseignants et directeurs d'établissement. Cette manifestation avait été précédée d'une présentation aux élèves des classes primaires sur le thème « l'armistice et sa commémoration »

En ce début d'année 2016, notre activité bénévole ne demande qu'à se poursuivre et à fédérer les énergies locales afin d'écrire de nouvelles pages d'histoire pour un avenir commun tourné vers la paix et la tolérance



Les Membres du Comité Histoire et Patrimoine de Limas :

Mesdames Simone OLLIER et Martine SAVETIER
Messieurs Gabriel BEAU – Robert CHARRIER – Jacques CLEMENT –
Bernard MARET – Jean Pierre MOINE – Eugène RATIGNIER et Claude KALFON.



NECROLOGIE

Peu avant Noël, silencieusement, dans son sommeil, Mme Grand, née Bernadette Debrun s'en est allée rejoindre son mari, décédé au printemps dernier.

Elle était née en août 1925, au sein d'une très ancienne famille de Limas. Tout en travaillant à Villefranche dans une banque, elle a passé l'essentiel de sa vie dans notre village qu'elle connaissait fort bien, témoignant d'un intérêt vif et permanent pour son histoire.

Alors, tout naturellement, elle avait rejoint très vite les Gabriel Beau, Guy Nerguisian, Georges Droin, Marc Berthon et Alice Bacheviller, fondateurs, en 1997, du Comité Histoire et Patrimoine.

Des années durant, jusqu'en 2014, elle a participé à toutes ses recherches, rectifiant, ici ou là, les erreurs de date ou de personne en ajoutant souvent quelques détails connus d'elle seule.

C'était une personne discrète, aimable, appréciée de tous, que nous regrettons déjà.

Que notre gratitude accompagne les forces de son esprit.

LES GAILLARDS DE LIMAS en 1910

Il est un temps passé où Limas n'était pas encore la banlieue résidentielle de Villefranche mais un sympathique petit village campagnard, sans prétention, de ces petits villages où l'on discutait volontiers de tout et de rien autour d'un pot chez la « Marie » ou au café des Bons Amis... Bref, en ce temps-là à Limas, les habitants ne s'appelaient pas autrement que les « gaillards ». Et Dieu, pourquoi donc un si joli nom ?

Ce patronyme vint aux habitants de Limas par la forte personnalité de Gaspard Richaud qui fut doublement si ce n'est triplement gaillard. D'abord, il est bon de savoir que ce Gaspard Richaud était, en le début de notre siècle, le père d'une bonne dizaine d'enfants de Limas. De la femme de l'apothicaire à celle de l'épicier, nulle ne savait résister à la moustache frémissante et aux deux yeux coquins du Gaspard. Et gaillard, l'homme se défendait comme un lion au lit, ce qui ne faisait qu'augmenter la convoitise et la jalousie des douze qui n'avaient pas encore essayé cet étalon éblouissant.

Mais c'est lors de son épopée militaire que Gaspard Richaud gagna ses lettres de noblesse. Prisonnier outre la ligne bleue des Vosges, il fut placé en qualité de fermier dans le château du haut Hohenstaufen et ne tarda point à engrosser la châtelaine, splendide spécimen des graciles beautés germaniques. Apprenant la chose, le commandant en chef du camp des prisonniers envoya le phénomène en son pays mais, abusé par les prouesses physiques du candidat, lui remit une carte de prisonnier du nom de Gaillard Richaut. C'est ainsi que sa vie durant Gaspard ne put retrouver son prénom et que par dérision on surnomma durant un temps les habitants de Limas de fameux « Gaillards ».

La généralité du sens étant flatteuse nul ne s'en plaignit et c'est ainsi que de toutes les communes avoisinantes, Limas fut la seule à ne jamais voir son taux de natalité décroître... Peut-être pris au jeu les hommes de Limas voulurent-ils imiter leur glorieux prédécesseur ?

Texte de Jacques Bruyas recueilli par Jean Pierre Moine

Le 1^o janvier 1863, M.J. Hippolyte Laplatte, Secrétaire en chef de la mairie de Villefranche, dédie le livre qu'il vient de publier,

"Histoire populaire de Villefranche, depuis sa fondation en 1212 jusqu'à nos jours"

À M. Boiron, maire de Villefranche, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, son cousin et ami.

Bien sûr, il s'agit d'abord et avant tout de Villefranche, Cependant, l'auteur n'oublie pas les villages environnants auxquels il consacre quelques pages, 14 pour Limas.

Nous vous proposons de découvrir comment il en percevait les habitants, il y a plus de 150 ans

« Les habitants de ces diverses communes que nous venons de décrire ont une existence toute rustique et passent leur vie à se livrer à plus d'un genre d'agriculture ; les coteaux de vigne et la plaine, formée de terrains d'alluvions produisent en abondance et donnent simultanément deux récoltes. Cette terre du Beaujolais travaillée avec ardeur et intelligence donne d'immenses produits. C'est pour cela qu'il y a bien peu de malheureux et que l'aisance règne dans la campagne beaucoup plus que dans nos villes ; l'air n'y est jamais humide et malsain, la vivacité qu'il tire de son élévation sur le coteau, l'empêche de rester longtemps chargé de miasmes délétères. Les brouillards d'automne cèdent presque toujours d'ordinaire, à l'action chaude du soleil à mesure qu'il se lève sur l'horizon.

Les hommes en général sont d'une taille élevée, bien constitués, vifs, robustes, d'un tempérament sanguin et sobres dans leurs plaisirs. Presque tous propriétaires, ils foulent la terre qui les a vus naître et qui les nourrit, avec un orgueil mêlé d'une certaine fierté ; méfiants à l'encontre des gens des villes, ils apportent dans les relations qu'ils peuvent avoir avec eux quelques ruses qu'ils savent toujours tourner à leur profit.

Bons pères, bons époux, amants sensibles et fidèles, pouvant presque tous faire des remplaçants, ils s'affranchissent presque tous de l'obligation de servir sous les drapeaux par des sacrifices plus ou moins onéreux. Ils sont peu processifs ; ils savent qu'en brouillant leurs affaires ils font les affaires des autres.

Les femmes aussi, en général, sont d'une beauté peu remarquable ; c'est le travail des champs qui, jeunes, vieillit leurs traits assez réguliers. Laborieuses à l'excès, elles sont tous peu portés au luxe et à la vanité. Les filles ont une dose de liberté dont elles savent faire un noble usage ; il est peu de contrées où il existe moins de dévergondage dans les mœurs. Leur vie est casanière et sédentaire ; vivant au milieu des champs, leur esprit en souffre et leur intelligence est simple. Quand la récolte en vin est bonne et d'une couleur un peu foncée et que les marchands affluent pour les acheter et les mélanger avec ceux d'une qualité inférieure pour les livrer à la consommation des villes voisines, il est de droit de donner, à la femme ou à la fille du vendeur, ce qu'on appelle les "épingles" qui font toujours sourire la

moins gracieuse. Aussi, en ce moment, le plus petit cultivateur-vigneron laisse toujours un avoir d'une valeur presque le triple de ce qu'il a apporté, après avoir élevé petite ou nombreuse famille. Les enfants, dès l'âge le plus tendre, accoutumés au travail des champs, sont pour leur père une nouvelle source de prospérité.

Outre l'éducation qu'on leur donne, en rapport avec l'état du cultivateur, ils savent lire, écrire, calculer et sont familiarisés à d'autres petites sciences toutes locales.

Le costume des hommes n'a rien de remarquable, ils affectionnent la veste et le pantalon de velours, le chapeau de paille ; ils s'habillent d'une manière décente et irréprochables ; les jeunes gens fument comme de grands garçons. Quant aux femmes, leur coiffure est assez gracieuse et souvent riche. Coquettement portée, elle laisse échapper de dessous de petites boucles de cheveux qui, ajoute à leur bonne mine autant qu'à leur parure. Le plus beau jour, pour elle, est celui où se fête le patron de la paroisse ; ce jour-là ; leur vertu les sauvegardera de bien des dangers. »

Pétition adressée en 1843 à Monsieur Jacques Hyppolite Roche-Alix, maire de Limas.

Une pétition des vigneronns de Limas ! Arrivée au local du Comité histoire et Patrimoine grâce à l'amabilité de M. Philippe Branche, de la Maison du Patrimoine de Villefranche, elle n'a pas manqué d'attiser notre intérêt et notre curiosité.

Recueillie sur un site Internet, elle comporte une dizaine de feuillets sortis, en 1843, des presses de l'imprimerie L. Boitel, 36 quai St Antoine à Lyon. Nous ignorons à combien d'exemplaires elle a été tirée.

Malheureusement, ô combien !, le texte est incomplet, quatre versos de pages manquent. Néanmoins, sa lecture reste très instructive.

Le destinataire est M. Jacques Hyppolite Roche-Alix, " marchand de vin et maire ". En ce temps là, la commune de Limas s'étend jusqu'à l'actuel Promenoir de Villefranche. L'essentiel de la vie économique du village est là, dans "le Faubourg". Jacques Hyppolite Roche-Alix, maire de Limas de 1834 à 1852, y a son commerce et son logis dans la rue Roche, devenue depuis la rue d'Alma.

L'auteur de la pétition – nous l'appelleront le Rédacteur - est inconnu, il la signe " *Un électeur de Limas*" et la présente ainsi :

« Voisin, me disent des vigneronns qui s'approchent, nous manions, vous le savez, la serpette plus aisément que la plume, car l'une nous est plus familière que l'autre. Or nous avons un placet à adresser à M.Roche-Alix, notre maire qui est de vos amis. Écrivez-le pour nous, vous nous obligerez. Nous dicterons, tant bien que mal, et vous n'aurez qu'à tenir la plume ».

Lesdits vigneronns ont bien choisi leur interprète car sa plume, il la tient avec élégance.

Le but de cette pétition est clairement défini dès sa présentation ; il s'agit, pour eux, "d'obtenir leur inscription sur la liste des électeurs communaux."

Pour bien comprendre l'affaire, il convient de rappeler qu'en 1843, le roi Louis-Philippe règne. Les Français attendront encore cinq ans avant de bénéficier du suffrage universel, établi par la II^e République.

Pour l'heure, le suffrage censitaire prévaut. A chaque citoyen est attaché un nombre appelé "cens électoral" qui dépend de l'impôt payé, mais pas seulement. Un citoyen sera

électeur si son cens atteint un certain seuil, c'est-à-dire s'il fait partie des "plus imposés".

La loi du 21 mars 1831 prévoit :

- Art 10. Les Conseillers municipaux par l'assemblée des électeurs communaux.

- Art 11. Sont appelés à cette assemblée les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes de la commune âgés de 21 ans accomplis.

- Art 14. Le tiers de la contribution du domaine exploité à prix d'argent ou à portion de fruits, lui est compté pour être inscrit sur la liste des plus imposés de la commune, sans diminution des droits du propriétaire du domaine.

Pour jouir du bénéfice de cette loi, le fermier n'a pas besoin d'un bail authentique, la notoriété de l'exploitation suffit.

Les prestations pour les chemins vicinaux sont placées par la loi au nombre des contributions directes, et, à ce titre, doivent être comptées pour former le cens électoral (Arrêté de la Cour de Cassation du 12 février, 2 avril et 3 août 1833).

Le maire est choisi parmi les conseillers élus par le pouvoir représenté par le préfet.

Ceci étant précisé, revenons à notre Rédacteur et à sa plume, plus souvent trempée dans le vinaigre que dans l'Eau de fleur d'oranger. :

« Au village, nous sommes élevés, nous autres paysan, dans la crainte de Dieu et de M. le Maire ; et c'est très bien. Dès nos plus jeunes ans, on nous dit : Mets bas ton chapeau ; M. le Maire va passer, et nous nous inclinons, et nous nous découvrons ; et c'est très bien encore, car, enfin, à tout seigneur tout honneur. Cet empressement à faire, en tout et partout, ce qui peut plaire à notre premier magistrat, mériterait qu'il soignât un peu plus nos intérêts et respectât davantage nos droits. Or, pour ce qui est de nos droits, on prétend que, chaque année, ministres, préfets, sous-préfets invitent à son de trompe et de tambour, messieurs les maires à les respecter. Affiches, circulaires, journaux, tout est employé pour cela. Compulsez les rôles, leur écrit-on ; dressez les listes électorales ; comptez au propriétaire du sol l'impôt qu'il paye ; au fermier, le tiers de celui du domaine qu'il exploite ; à chacun enfin ses contributions directes ; n'oubliez personne, n'omettez personne. Toutes ces instructions, si belles et si positives, ne seraient-elles point adressées, par hasard à M. Roche-Alix, notre maire ou, ce qui pourrait bien être, est-il au dessus du sous-préfet, du préfet, du ministre, de la loi enfin, car, de toutes il fait fi et s'en moque comme de Colin Tampon. Voyez plutôt : il vient de dresser le tableau des électeurs communaux. Le cens en descend jusqu'à 19,35 F. Pas un de nous, suivant sa louable habitude, n'y figure. Cependant, nous sommes ici plus de trente vigneron, fermiers à moitié fruits qui

payons chacun plus d'impôts qu'aucun des vingt ou trente derniers électeurs de M. Roche-Alix. Les rôles du percepteur sont là, et nos quittances aussi, pour l'attester ; car, croyez le bien, on ne nous fait pas grâce. »

Ceci dit, il étaye sa démonstration avec un exemple, celui des trois fermiers, MM. Favre, Coiffard, Perret, de la Citadelle appartenant à Mme la Vicomtesse du Peloux, imposée à hauteur de 296,29 F soit $(296,29 : 3) : 3 = 32,92$ F à ajouter à l'impôt propre de chacun pour établir son cens électoral, ce qui donne respectivement 68,96 - 57,63 - 47,20 F pour nos trois fermiers et les amène bien au-dessus du dernier électeur de M. Roche-Alix.

La suite de ces intéressants calculs a disparu dans l'un des trous de la pétition et nous ne saurons, pas comment notre Rédacteur a commenté les faits et mis en cause le maire qui, apparemment, choisit impunément ses électeurs.

Retrouvons notre pétition ;

«nous laisser à nos champs et mettre à notre place ses amis bien dévoués, bien intentionnés. Mon Dieu, à dire vrai, nous n'y tiendrions pas, si plus tard nos intérêts n'en souffraient. Mais voici ce qui arrive : les électeurs du choix de M. Roche donnent, pour conseillers municipaux, à M. Roche ; des hommes de son choix, et, quand il s'agit de régler en conseil des affaires qui nous intéressent, nous courons risque d'être maltraités. Tenez, prenons cet exemple : la loi de 1836, sur les chemins vicinaux, veut que chacun contribue à leur entretien, suivant les dégâts qu'il y fait ; cultivateurs, exploiters de carrières, propriétaires d'usines, peu importe. Or, à Limas, M. Lapierre, entrepreneur de travaux publics, exploite une carrière pour l'entretien de la route royale. Chaque année, il en sort, en parcourant nos chemins, plus de 4,000 m (m³) de pierres. Quel est pour le dommage causé, sa subvention (sic) annuelle ? Vingt neuf mètres, ni plus ni moins. Nous autres paysans, comment nous traite-t-on ? Écoutez : pour deux vaches, trois journées à voiture, et, pour chaque journée six voyages de pierres ou bien dix huit voyages ; ce qui nous place, comparativement à M. Lapierre, dans la proportion de 18 à 29, c'est-à-dire que, si les dégâts que cet entrepreneur fait aux chemins exigent qu'il y conduise, pour leur entretien, 29 voyages de pierres, les dégradations que nous y causons en nécessitent, de notre part, le transport de 18 ? Lui, comme vous savez, passe 4,000 fois chargé à rompre essieux et tombereaux ? Nous, combien de fois ? Additionnons : 12 fois pour le transport du vin ; et pas tous les ans encore ; 6 fois pour paille et foin..... »

Et nous voilà dans un autre trou !

Que veut prouver cette deuxième volée de calculs ? Très probablement que, une fois encore, le paysan est injustement lésé et que M. le Maire pratique le favoritisme et s'en va à la pêche aux voix.

Sans doute, le Rédacteur s'en prend- il aussi à la ‘justice’ du maire et à sa gestion de la commune, car :

«.....à montrer à M. Roche-Alix que cette justice n'a pas le sens commun ; et que si, par hasard, à l'aide de certains arrangements que nous ne voulons ni rechercher ni découvrir, elle lui convient, à lui M. le Maire, elle nous est aussi funeste à nous autres paysans que la pirale, la coulure ou la grêle.

Voilà ce qui nous choque, et ce que, n'en déplaise à M. Roche-Alix, nous ne voudrions pas. Voilà pourquoi aussi il nous plairait fort d'être électeurs, afin qu'un de nous entrât dans le conseil de la Commune, pour tâcher de faire cesser cet abus et bien d'autres encore, si cela était possible. Car si un de nous siégeait au conseil, il se permettrait de demander à M. le Maire pourquoi, depuis tant d'années qu'on nous fait payer, à nous autres vigneron, le traitement d'un instituteur communal, sous le prétexte de donner un peu d'instruction à nos pauvres enfants, la commune en est encore privée. Nous serions curieux de savoir où passe notre argent, quelle masse de réserve on en fait, et pourquoi enfin on nous fait l'honneur de nous le prendre, puisqu'il ne doit pas nous profiter .Craint-on par hasard, par le temps qui court que nos poches ne puissent pas le contenir ! »

Le Rédacteur en a ainsi terminé avec les affaires d'impôts et de gros sous, mais son sac n'est pas vidé ; tant s'en faut ! Jacques Hyppolite Roche-Alix a encore des choses désagréables à lire.

« Si l'un de nous siégeait au conseil il se permettrait de demander à M. le Maire, en vertu de quel droit, et par quelle autorisation, son ami et adjoint Jean Revol, dit Bourbon, s'est permis d'enlever pendant cet hiver, à grands renforts d'ouvriers et de manœuvres, la terre de nos terrains communaux, seul pâturage des pauvres, de découvrir ces terrains jusqu'au rocher nu, et d'en transporter ensuite la terre dans ses propres fonds. Si M. Roche-Alix n'a pas autorisé pour ce fait, Bourbon, son compère, nous voudrions bien savoir s'il est permis à M. le Maire de fermer ainsi les yeux, et, lui d'ordinaire si alerte, de faire le mort quand on dévaste les propriétés communales.

« Si un de nous siégeait au Conseil il se permettrait encore de demander à M. Roche-Alix pourquoi, dans notre petite église, où nos pères n'ont jamais vu ni Patron ni Seigneur, et où tous les fidèles sont égaux devant Dieu, ne connaissent de place d'honneur que celle de son ministre, lui, M. Roche-Alix, s'est fait placer, à nos frais et dépens, et dans le lieu le plus apparent du

sanctuaire, un banc bien vernissé, bien peinturé, bien fermé, avec inscription attributive de ses qualités, où, dominant l'assemblée, il se place, sans façon ni sans gêne, comme eut fait, il y a trois siècles, le seigneur haut-justicier de la paroisse.

Ce n'est pas que tous en pensent mal, car, beaucoup, et c'est le plus grand nombre, trouvent cela bien. Ils aiment à le..... »

Impossible de savoir ce que pense cette majorité de fidèles et les commentaires qu'en fait le Rédacteur. Nous sommes, une fois de plus, au fond d'un trou noir, Mais, c'est la dernière.

«ensuite, puisqu'il est en si bon chemin, qu'il y fît placer un banc pour les indigents ; car, eux seuls, d'après la loi, ont droit à une place réservée et gratuite, et non M. le Maire. Cette fois, à coup sûr, nous autres paysans, ne nous plaindrions pas d'en faire les frais.

Voilà donc pourquoi nous voudrions être électeurs. Vous, son ami, engagez-le, s'il vous plait, à nous laisser jouir de nos droits. Qu'il nous porte sur sa liste électorale, et qu'il en élague tous ces braves gens qui tiennent notre place. Pour nous, ce sont des électeurs de contrebande, et le nom seul nous répugne. M. Roche le sait : non pas que nous nous soyons jamais plaint, sortant autrefois de son cabaret, d'avoir eu la petite bouteille ; mon Dieu non .Au contraire, lui, ne nous donnant que trois quarts pour un litre, nous rentrions plus tôt au logis, nos femmes nous en savaient gré, et la paix régnait toujours au ménage. Aussi nous sommes tous à Limas, grâce à la petite bouteille, de très bons maris et nous le devons, peut-être, comme vous voyez, à M. Roche-Alix. (1)

« Ces bonnes gens n'avaient pas tout dit, mais ils s'arrêtèrent là, me promettant de me compter (sic) le reste une autre fois. Moi, je m'engage, M. le Maire, si cela arrive à vous le transmettre aussitôt. En attendant, je vous prie de vous rendre à cet appel, car, si leur intérêt l'exige, votre honneur le demande. »

Un électeur de Limas.

Limas ; le 3 février 1843.

(1) Ne connaissant ni le prix de la petite bouteille, ni celui du litre, ni la réglementation de l'époque, nous ne pouvons juger de la faute et de la culpabilité du cabaretier dans cette affaire, à propos de laquelle le Rédacteur ajoute une note au bas de la dernière page :

« La vérité est que lorsque M. Roche-Alix fut condamné, le 15 mai 1824, pour avoir donné dans son cabaret à la petite bouteille, ce ne fut point sur la plainte des vigneron de Limas. Les

criailleries de quelques ouvriers pionniers, qui fréquentaient ordinairement sa maison par le fait de leur voisinage, éveillèrent seules l'attention de la police. »

Quelle a été la réaction de M. Jacques Hyppolite Roche-Alix, celle du Limassien lambda ? Qu'en est-il résulté de concret dans la gestion de la commune ?

Nous ne le savons pas.

Notes de lecture de Monsieur Jacques CLEMENT

Ouvrage : Salles en Beaujolais - Eugène Méhu.

Grelonge, île sur la Saône située à la hauteur de Port Rivière et du château de Fléchères, est un couvent fondé par les Sires de Beaujeu. Les abbés de Cluny se sont réservés la juridiction de nos religieuses ; Ils la gardèrent jusqu'à la mort en 1556 de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Puis la juridiction de Grelonge passe au doyenné de Limas sans doute pour augmenter ses revenus, d'autant que la Grande Abbaye de Cluny se désintéresse des modestes bénéfiques qu'elle peut en tirer. Jusqu'en 1200, Grelonge dépend de Limas puis, à cette date, le couvent est soumis à la juridiction du prieuré de Salles. C'est seulement en l'an 1300 que Grelonge et sa communauté se trouvent effectivement sous la juridiction de Salles en Beaujolais.

AVIS DE RECHERCHE

Depuis dix ans déjà, grâce à l'amabilité de M. Fernand Grandjean qui mettait gentiment à notre disposition sa collection, reliée année par année, des exemplaires du Réveil du Beaujolais, nous proposons à nos lecteurs une "Revue de presse limassienne" vieille de cent ans.

Ainsi étaient relatés, aux personnes intéressées, les menus faits, heureux ou malheureux, survenus dans la commune alors dirigée par Joseph Chatillon à qui le journal ouvrait largement ses colonnes.....et qu'il remplissait volontiers.

Cette année, rien ! La revue de presse a disparu !

Les bénévoles du Comité Histoire et Patrimoine auraient-ils, faute de temps ou de courage, renoncé à cette compilation ?

Non point ! La revue de presse 1915 a disparu, tout simplement parce que, dès août 1914, le Réveil du Beaujolais s'est mis en sommeil pour la durée de la guerre.

HOMMAGE au Colonel GABRIEL BEAU



Gabriel BEAU nous a quitté brutalement à l'aube du 29 Janvier. Membre fondateur du Comité Histoire et Patrimoine de Limas, il a mis à jour par ses travaux nombre de documents d'archives, reconstitué une partie de l'histoire de notre commune et mis tout son talent d'historien à faire vivre notre Comité.

Ses Compétences, son travail sur notre patrimoine communal, ses écrits, ses conférences publiques lui ont valu de recevoir les Palmes Académiques.

Nous perdons un collaborateur, mais surtout un Ami, qui par son tempérament, sa pugnacité, son désir d'aboutir, sa volonté, aura marqué notre Comité.

Merci GABRIEL d'avoir été un Compagnon assidu dans nos recherches.

Docteur Claude KALFON.